

BULLETIN

de la Fédération jurassienne

de l'Association internationale des travailleurs.

Ce Bulletin paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. On s'abonne auprès de M. Alfred Andrié, monteur de boîtes, à Sonvillier
 Prix de l'abonnement: 4 fr. pour un an, 2 fr. pour six mois. — Pour l'étranger, le port en sus.

SONVILLIER, 15 DÉCEMBRE 1872.

Extrait du procès-verbal

de la séance du Comité fédéral jurassien du
 1^{er} décembre 1872.

I. Nouvelles des Sections de la Fédération jurassienne.

1. La Section de propagande et d'action socialiste révolutionnaire de Genève accuse réception de la circulaire récente du comité fédéral et donne des renseignements sur ses travaux et sa situation. Elle approuve les résolutions du Congrès de St-Imier, sauf celle sur l'action politique du prolétariat, elle aurait voulu que le Congrès se bornât à l'énoncé des considérants; elle demande, du reste, des éclaircissements sur l'interprétation à donner à cette résolution. Elle désire aussi que dans la polémique on évite autant que possible les questions personnelles.

Le secrétaire correspondant est chargé de présenter, pour la prochaine séance, la rédaction de la réponse à la lettre de la Section de Genève.

2. La Section de Bienne annonce l'adoption des résolutions du Congrès de St-Imier et demande que le Comité fédéral s'occupe de l'organisation de conférences sur les questions sociales, dans les diverses localités où existent des sections.

Cette question est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

3. La Section de Sonvillier annonce également l'adoption des résolutions du Congrès de St-Imier.

II. Nouvelles de l'extérieur.

4. Une lettre particulière d'Espagne donne des renseignements sur les travaux qui s'opèrent dans les Fédérations locales.

5. Il est donné communication de plusieurs lettres de France donnant des renseignements sur les progrès de la cause; plusieurs nouvelles sections internationales sont en formation; nous ne pouvons publier divers détails des plus sérieux sur l'activité des groupes en question.

6. Une lettre d'un délégué belge au Congrès de la Haye donne des renseignements sur les dispositions des sections belges; partout l'autoritarisme est condamné.

Le Conseil fédéral liégeois commande 50 exemplaires de l'Almanach du Peuple pour 1873.

III. Divers.

Il est communiqué plusieurs réclamations concernant le *Bulletin*; il sera fait droit aux réclamations justifiées et donné les explications vou-

lues à ceux dont la réclamation est basée sur une erreur.

Le Secrétaire de la séance,
 PAUL JUNET.

Extrait du procès-verbal

de la séance du Comité fédéral jurassien du
 8 décembre 1872.

I. Nouvelles des sections jurassiennes.

1. La section de St-Imier annonce l'acceptation des résolutions des Congrès jurassien et anti-autoritaire du 15 septembre dernier.

2. La section de Porrentruy annonce également l'adoption des résolutions du Congrès de St-Imier.

Elle commande 40 exemplaires de l'Almanach du Peuple pour 1873.

3. La section de Sonvillier commande également 50 exemplaires dudit Almanach.

II. Nouvelles de l'extérieur.

4. Lecture est faite de trois documents du Conseil général siégeant à New-York; le premier est une circulaire adressée à toute l'Internationale pour annoncer l'entrée en fonction du nouveau Conseil général et exposant, en termes généraux, le programme d'action de ce Conseil qui sera l'application des résolutions votées par la majorité du Congrès de la Haye; le second est une circulaire confidentielle donnant connaissance de la répartition de l'administration entre les membres du Conseil général et de certaines dispositions par rapport à la correspondance et à la statistique; quelques détails sont donnés sur la situation de l'Internationale en Amérique; le troisième document est une lettre adressée au Comité fédéral jurassien, lui annonçant que le Conseil général s'est occupé du Congrès extraordinaire de St-Imier et qu'il a pris, à cet égard, diverses résolutions qui sont communiquées.

5. Une nouvelle section de France demande le Bulletin et donne des renseignements sur la situation.

Le mot d'ordre a été donné en France pour que les typographes n'aillent pas trahir la cause de leurs frères de Lisbonne qui sont en grève.

6. Il est donné connaissance de deux circulaires du Conseil fédéral espagnol se rapportant au 3^e Congrès régional espagnol qui aura lieu le 25 décembre à Cordoue; l'ordre du jour très détaillé dudit Congrès est communiqué; l'une se rapporte en outre spécialement à la grève des typographes de Lisbonne.

7. L'ordre du jour du prochain Congrès régional belge est également communiqué.

III. Résolutions spéciales du Comité fédéral.

8. La question de l'enquête qui avait été résolue à propos de l'affaire Forestier donne lieu à une discussion à la suite de laquelle il est résolu:

Le comité fédéral ne peut avoir ni la compétence, ni le pouvoir d'ouvrir des enquêtes sur des affaires personnelles; c'est aux sections à juger les éléments qui les composent, lorsque des accusations sont formulées contre un adhérent.

9. A propos des conférences sur les questions sociales, il est résolu: Toute section qui organisera des conférences est invitée à en donner avis, au moyen du Bulletin; les autres sections pourront ainsi juger si elles peuvent ou veulent en bénéficier, en invitant le conférencier à venir chez elles.

10. Il est décidé l'insertion au Bulletin de la lettre du Conseil général concernant notre Fédération et l'envoi, à toutes les Fédérations, d'une circulaire pour les informer de la situation.

11. Une lettre sympathique sera également adressée aux Congrès régionaux d'Espagne et de Belgique.

12. Il est soumis un projet de réponse à la dernière lettre de la section de Genève, qui est adopté.

Le Secrétaire des séances,
PAUL JUNET.

Voici la lettre du Conseil général dont il est parlé dans le procès-verbal du Comité fédéral:

Le Conseil général de l'Association internationale des travailleurs au Comité ou Conseil fédéral de la Fédération jurassienne.

Compagnons ouvriers!

Le Conseil général dans sa séance du 27 octobre a entendu le compte-rendu de votre Congrès extraordinaire tenu le 15 septembre à Saint-Imier, ainsi que les résolutions prises à ce Congrès extraordinaire répudiant entièrement les actes et les résolutions du dernier Congrès général de l'Association internationale des travailleurs. (Voir les nos 17 et 18, page 11, du *Bulletin de la Fédération jurassienne*). La première résolution du susdit Congrès extraordinaire déclare:

« Le Congrès de la Fédération jurassienne, tenu à Saint-Imier le 15 septembre 1872, ne reconnaît pas les résolutions prises au Congrès de la Haye, comme étant injustes, inopportunes et en dehors des attributions d'un Congrès. »

La seconde résolution du même Congrès conclut ainsi:

« Le Congrès (jurassien) considère comme son devoir d'affirmer hautement qu'il continue de reconnaître aux compagnons Bakounine et Guillaume leur qualité de membres de l'Internationale et d'adhérents à la Fédération jurassienne. »

Les résolutions du Congrès jurassien présentant une infraction flagrante des statuts et règlements administratifs de l'Association internationale des travailleurs, un comité fut nommé pour soumettre des propositions relatives à ce cas dans la prochaine séance du Conseil général.

Le Conseil général connaît parfaitement son devoir, mais il a une forte répugnance à l'emploi précipité de mesures de discipline; il regrette extrêmement la légèreté avec laquelle le susdit Congrès extraordinaire jurassien a tenté de rompre les liens intimes reliant les travailleurs de tous les pays; il constate la contradiction absolue des résolutions sus-citées à une autre résolution de ce même Congrès extraordinaire, laquelle « affirme le grand principe de solidarité entre les travailleurs de tous les

pays »; il espère que les braves ouvriers, membres des Sections de la Fédération jurassienne, ne sont nullement participants à cette grave atteinte à l'organisation de l'Association internationale, et c'est pour cela que le Conseil général fait un appel direct à eux, espérant que le vrai esprit de solidarité ouvrière les engagera à désapprouver les procédés du Congrès extraordinaire jurassien de Saint-Imier sus-mentionné.

Après avoir entendu le Comité, les résolutions suivantes furent adoptées par le Conseil général dans la séance du 3 novembre:

Considérant que l'article 3 des statuts généraux dit que le « Congrès ouvrier général prendra l'initiative des mesures nécessaires pour le succès de l'œuvre de l'Association internationale »;

Considérant que le paragraphe II de l'article 2 des règlements administratifs dit: « Le Conseil général est tenu d'exécuter les résolutions du Congrès »;

Pour ces raisons le Conseil général déclare:

1° Les résolutions sus-citées prises par le Congrès extraordinaire de la Fédération jurassienne tenu à Saint-Imier le 15 septembre 1872, sont nulles et non avenues;

2° Le Conseil ou Comité fédéral de la Fédération jurassienne est par la présente invité ou d'appeler immédiatement un Congrès extraordinaire de la Fédération jurassienne, ou de faire prendre un vote général de tous les membres dans leurs sections — pour la révocation des dites résolutions;

3° Le Conseil général demande une réponse définitive dans l'espace de quarante (40) jours de cette date (8 novembre), accompagnée soit du compte-rendu du Congrès extraordinaire tenu, soit du rapport détaillé du vote général pris conformément à la résolution précédente (2°).

Le Conseil général charge son secrétaire de vous envoyer la présente par lettre recommandée, expectant votre réponse par la même voie.

Salut fraternel!

New-York, le 8 novembre 1872.

Par ordre et au nom du Conseil général,
F.-A. SORGE, secrétaire général.

Box 101, Hoboken, N. J., via New-York.

Voici également la circulaire qui a été adressée, au sujet de cette lettre, par le Comité fédéral jurassien à toutes les Fédérations de l'Internationale:

Association internationale des travailleurs.
Fédération jurassienne.

Circulaire aux divers Conseils fédéraux des régions de l'Internationale.

Compagnons!

Nous avons reçu, sous la date du 8 novembre dernier, une lettre du nouveau Conseil général de New-York, concernant le Congrès extraordinaire jurassien qui eut lieu à Saint-Imier le 15 septembre 1872.

Nous ne voulons pas analyser cette lettre; nous l'insérons textuellement dans notre *Bulletin* et vous en adressons un exemplaire; vous pourrez, en lui donnant, ainsi qu'à la présente, la publicité nécessaire, mettre vos Sections au courant de la question.

La question de l'autonomie et de libre fédération dans l'organisation et l'action de l'Internationale, pour laquelle se sont si catégoriquement prononcés la minorité du Congrès de la Haye et le Congrès

anti-autoritaire de Saint-Imier, entre dans une nouvelle phase.

Notre Comité fédéral, dans une circulaire qu'il adressa aux Sections de la Fédération jurassienne, les mit en mesure de se prononcer sur les résolutions du Congrès de Saint-Imier. Le vote a lieu en ce moment. Cependant la majorité des Sections, à l'heure présente, s'est déjà prononcée pour l'adoption des résolutions de Saint-Imier. Le nouveau Conseil général, par la mission qu'il a obtenue du Congrès de la Haye, se trouve dans l'obligation de nous suspendre comme Fédération de l'Internationale.

Les délégations de la minorité du Congrès de la Haye ont pris l'engagement de travailler à l'établissement d'un pacte de solidarité positive entre les fédérations autonomistes.

Comme nous pouvions nous y attendre, notre Fédération est la première qui se trouve sous le coup des résolutions autoritaires du Congrès de la Haye.

Le moment de renoncer au programme de l'autonomie fédérative ou d'affirmer pratiquement les résolutions adoptées par la minorité de la Haye est venu.

Nous en appelons à toutes les Fédérations. Nous les invitons à nous dire ce qu'elles pensent de notre attitude, si la Fédération jurassienne doit renoncer à compter sur l'appui des Fédérations qui veulent le maintien du principe autonomiste, ou bien si toutes veulent résister au développement et à l'application du dogme autoritaire formulé par la majorité du Congrès de la Haye.

Nous attendons de vous, compagnons, une réponse positive.

Salut et solidarité !

Ainsi adopté en séance du 8 décembre 1872 à Sonvillier.

Au nom du Comité fédéral jurassien :
Le secrétaire-correspondant,
ADHÉMAR SCHWITZGUÉBEL.

Correspondance.

Saint-Imier, 25 novembre 1872

Compagnons rédacteurs du *Bulletin*,

Il serait heureux que les sections s'habituaient à vous communiquer tout ce qui se rattache, dans nos contrées, au mouvement ouvrier.

Nous continuerons, pour notre part, à vous tenir au courant des travaux de notre Fédération ouvrière locale. Le comité de cette fédération s'est réuni hier et s'est occupé : 1° de l'enquête à propos des arrestations pour dettes ; 2° de la question des subsistances ; 3° des conférences populaires ; 4° de la rentrée des cotisations fédérales et du renouvellement des délégations ; 5° de l'impression des statuts fédéraux.

La question des arrestations pour dettes a été discutée à deux points de vue : le côté juridique et celui des mœurs et des relations entre patrons et ouvriers. Si des abus se sont produits, c'est grâce à l'ignorance dans laquelle sont généralement les ouvriers concernant les dispositions légales pour affaires de dettes. La publication de ces dispositions a été votée, ainsi qu'une résolution touchant les vraies causes de la plaie dont généralement on se plaint.

Une commission est chargée de la rédaction de ce document, d'ici au 8 décembre prochain.

Les comités de sections seront invités à ouvrir immédiatement des listes de souscription pour procurer les premiers fonds nécessaires à l'achat de denrées alimentaires.

Des invitations personnelles seront adressées à un certain nombre de personnes pour les engager à contribuer à l'organisation de conférences populaires.

Enfin une circulaire sera adressée aux sections pour leur rappeler les dispositions des statuts concernant le paiement des cotisations fédérales et le renouvellement annuel des délégations.

L'impression des statuts a été votée.

Le comité se réunira de nouveau le 8 décembre à 2 h. après midi, à l'Hôtel-de-ville à St-Imier.

Le Congrès régional belge.

Le Congrès des Sections belges aura lieu à Bruxelles les 25 et 26 décembre prochains, avec l'ordre du jour suivant :

Séance du 25 décembre.

Le matin, réception des délégués et vérification de leurs mandats.

L'après-midi : 1° Vérification des comptes ; 2° Discussion à prendre relativement à la situation du journal *l'Internationale*, organe des Sections belges ; 3° Discussion sur le mode de votation ; 4° Réorganisation du Conseil fédéral sur de nouvelles bases, plus conformes aux principes fédéralistes.

Séances du 26 décembre.

1° Discussion sur l'organisation des Congrès nationaux et internationaux, au point de vue de l'autonomie des groupes et des fédérations ; 2° Discussion sur la proposition de supprimer le Conseil général.

Comme on le voit, cet ordre du jour contient plusieurs points d'une extrême importance, et les délibérations des délégués des ouvriers belges présenteront un vif intérêt pour tous ceux qui ont à cœur le développement et la réorganisation de l'Internationale.

Les Jacobins s'en vont.

Les citoyens Ranvier, Vaillant et quelques autres délégués au Congrès de la Haye, qui y ont voté avec la majorité, viennent de publier une brochure dans laquelle ils annoncent qu'ils se retirent de l'Internationale.

Ces citoyens sont des jacobins, des politiques autoritaires ; c'est dire qu'il n'y a rien de commun entre leur manière de concevoir la révolution et la nôtre. Et cependant ils portent sur Karl Marx et le Congrès de la Haye un jugement aussi sévère que celui de la minorité socialiste fédéraliste.

Ils accusent Marx de s'être servi d'eux contre la minorité, et de les avoir ensuite joués par le vote qui a transféré le Conseil général en Amérique. Ce transfert leur a ouvert les yeux sur les visées de Karl Marx, qui voulait absolument garder le Conseil général sous son influence personnelle, et qui a imaginé de le placer à New-York, sous la direction de son homme-lige, le *caporal* Sorge, comme l'appelaient un délégué anglais au Congrès de la Haye, parce

tion, afin que tous les moyens de circulation deviennent la propriété de l'Etat et que celui-ci n'accorde aux particuliers aucun monopole à exploiter.

g) Formation d'une caisse générale suisse pour les malades et les invalides.

Dans la question politique.

a) Que le référendum populaire soit étendu à toutes les lois civiles, pénales, militaires ou d'autres administrations, et que pour tout ce qui concerne le référendum législatif le vote des cantons soit supprimé ;

b) Que lorsqu'un nombre déterminé de citoyens demandera aux Chambres fédérales la promulgation d'une nouvelle loi, ou l'abrogation d'une mauvaise, les Chambres soient obligées de prendre en considération ces propositions et de préparer des projets de loi y relatifs ;

c) Qu'il soit établi un droit de cité suisse, c'est-à-dire le droit d'indigénat accordé d'une manière obligatoire dans toute l'étendue de la Suisse à tous ceux qui le demanderont et justifieront de leurs droits ;

d) Que l'armement, l'instruction et l'équipement des troupes soient mis aux mains de la Confédération ;

e) Que la législation suisse soit complètement unifiée.

Ce programme, élaboré par la classe ouvrière est le nôtre et nous le soutiendrons jusqu'à la fin.

Il est vrai qu'il n'a guère été pris en considération par nos barons fédéraux ; aussi, nous sommes-nous promis, après le rejet de la Constitution, que, pour la nouvelle législation qui est appelée à réviser la Constitution, nous reprendrions notre programme ouvrier en faisant tous nos efforts pour faire passer un de nos candidats afin qu'il puisse défendre la cause des prolétaires. La jeunesse jurassienne, ne voulant pas rester stationnaire, a épousé la cause de l'ouvrier et s'est mise la première à l'œuvre ; et, comme une partie des internationaux professe le principe de l'abstention, la jeunesse libérale leur adressa un appel pour les engager à participer au scrutin.

La section de Moutier, fidèle à son programme, a cru qu'il était de son devoir de favoriser cet appel en engageant tous les ouvriers à participer au vote dans l'intérêt de leur cause.

Une chose qui ne doit pas rester inaperçue, c'est que le candidat que nous avons désigné pour nous représenter a déclaré dans le *Progrès* de Delémont qu'il ferait de notre programme sa profession de foi et qu'il réunirait tous ses efforts pour le faire triompher au sein des Chambres fédérales ; ce qui n'a pas manqué d'attirer contre lui une coalition de toute la bourgeoisie. Conséquemment on ne peut pas nous accuser d'avoir fait de la politique bourgeoise, ni d'avoir cherché autre chose que le triomphe de la question sociale.

Ce sont là les explications que nous avons à vous donner, et, si nous sommes entrés dans tous les détails de notre organisation, si nous vous avons

retracé la marche que nous avons suivie, c'est pour vous dire que la section de Moutier est fermement résolue à travailler dans ces principes comme elle l'a fait jusqu'ici.

Si donc nous ne partageons pas votre manière de voir en vous suivant sur le terrain révolutionnaire, soyez persuadés que nous n'en resterons pas moins unis dans toutes les questions d'organisation qui tendent à améliorer la position des travailleurs.

La section de Moutier, en vous exposant franchement sa manière de voir, a aussi un devoir à remplir : C'est celui de remercier publiquement les organisateurs et membres du Comité fédéral jurassien pour l'énergie et le dévouement dont ils font preuve pour la cause des prolétaires.

Salut et fraternité !

Au nom de la section de Moutier,

Le Secrétaire,

E. BUECHE.

Le Président,

Henri FAVRE.

Les Congrès belge et espagnol.

Le Congrès des sections belges, réuni à Bruxelles les 25 et 26 décembre dernier, a donné les résultats qu'on pouvait en attendre. Les Belges se sont énergiquement prononcés pour le principe de l'autonomie, et ont déclaré qu'ils ne reconnaissent plus le Conseil général. Voici le texte de la résolution adoptée ; on remarquera qu'elle est tout-à-fait semblable, pour le fond, à celle votée par le Congrès jurassien du 15 septembre 1872 :

« Le Congrès belge de l'Association internationale des travailleurs, tenu le 25 et le 26 décembre à Bruxelles, déclare nulles et non avenues les résolutions enlevées par une majorité factice au Congrès de la Haye, et ne les veut reconnaître, comme étant arbitraires, autoritaires et contraires à l'esprit de l'autonomie et aux principes fédéralistes »

» En conséquence, il procédera immédiatement à l'organisation d'un pacte fédératif et autonome entre toutes les fédérations régionales qui voudront y contribuer, et ne reconnaît en aucune façon le nouveau Conseil général de New-York qui nous a été imposé au Congrès de la Haye par une majorité subtile et au mépris de tous les principes inscrits dans les statuts généraux. »

Nous avons retardé le tirage de ce numéro pour attendre des nouvelles du Congrès espagnol. Nous les trouvons dans la *Federacion* de Barcelone du 4 janvier. Le Congrès de Cordoue, composé de 48 délégués, a approuvé le pacte d'amitié, de solidarité et de défense mutuelle conclu à Saint-Imier. Il a été donné lecture d'un télégramme du Congrès belge conçu en ces termes :

« Le Congrès belge au Congrès espagnol, salut. Vive Saint-Imier ! Autonomie et fédération. »

» (Signé) Eugène STEENS. »

Ce télégramme a été accueilli avec enthousiasme. Nous donnerons dans notre prochain numéro plus de détails sur ces deux importants Congrès.

W. B. à B. — Reçu les 18 fr. 05. Expédierons.

P. V. à L. — Reçu les 10 fr. Expédierons. L'abonnement pour l'Angleterre est de fr. 6»40. Il vous reste donc à nous envoyer encore fr. 2»40 pour votre abonnement de 1873.